

DEPARTEMENT DU L'AVEYRON
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LARZAC ET VALLEES

M. Christophe LABORIE
Président de la Communauté de
Communes Larzac et Vallées

à

2 journaux d'annonces légales

Madame, Monsieur,

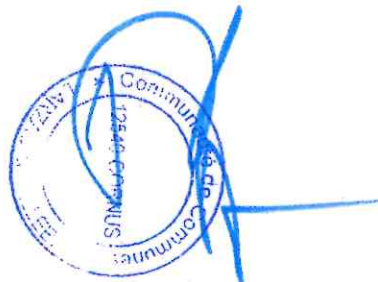
Je vous adresse sous ce pli, pour insertion dans la rubrique "Annonces légales", un avis faisant connaître au public le déroulement d'une enquête publique unique consacrée à plusieurs procédures d'évolution du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes Larzac et Vallées

Je vous précise que cet avis devra être inséré 15 jours au moins avant le début de l'enquête, soit au plus tard le **jeudi 30 mai 2024**, délai de rigueur imposé par la réglementation. Le rappel sera inséré dans les huit premiers jours de l'enquête, soit entre **le 17 juin 2024 et le 24 juin 2024**.

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire parvenir un exemplaire des numéros de parution accompagnés de la facture.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Président,
Christophe LABORIE



1er AVIS à insérer
Avant le 30 mai 2024

2ème AVIS à insérer
Entre le 17 juin 2024 et le
24 juin 2024

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Communauté de Communes Larzac et Vallées

Enquête publique unique
Relative à Modification de droit commun n°1 et aux Révisions allégées n° 2 à 8
du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes Larzac et Vallées

Le public est informé que, par arrêté communautaire n°202401PLUiCCLV du 13 mai 2024, le Président a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur les projets de **modification de droit commun n°1 et de Révisions allégées n° 2 à 8** du PLUi de la Communauté de Communes Larzac et Vallées.

Cette enquête publique se déroulera pendant une période de 32 jours consécutifs, du 17 juin 2024 à 9 H au 18 juillet 2024 à 17 H.

Ont été désignés par la Présidente du tribunal administratif de Toulouse : Mr Denis ROUALDES, en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Jean-Paul JAUDON, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les dossiers relatifs à chaque procédure, et notamment leur rapport de présentation, décrivent le territoire concerné, expliquent le projet et évaluent les incidences du projet sur l'environnement. L'ensemble des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête publique unique est joint aux dossiers et peut donc être consulté dans les mêmes conditions.

Le dossier d'enquête publique unique ainsi composé, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés au siège de la Communauté de Communes Larzac et Vallées et en mairie des communes de La Cavalerie, La Couvertoirade, Nant et Sainte Eulalie de Cernon aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier d'enquête publique unique est aussi consultable, pendant toute la durée de l'enquête publique unique :

- sur le site internet de la Communauté de Communes, à l'adresse : <http://www.cc-larzacvallees.fr>
- sur un poste informatique réservé à cet effet au siège de la Communauté de Communes et en mairie de toutes les communes.

Le public pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête, les adresser par écrit à la Communauté de Communes à l'attention de M le Commissaire enquêteur, ou les adresser à M le Commissaire enquêteur par courrier électronique en précisant l'objet, à l'adresse : enquetepublique@cc-larzacvallees.fr

Toutes les observations seront publiées, dans les meilleurs délais sur le site internet : <http://www.cc-larzacvallees.fr> impr ; et seront recevables jusqu'au jeudi 18 juillet 2024 à 17h00, dernier délai.

Le commissaire enquêteur recevra :

- au siège de la Communauté de Communes à Cornus :
Le lundi 17 juin 2024 : 9h – 12h
Le jeudi 18 juillet 2024 : 14h – 17h

- à la Mairie de La Couvertoirade :
Le mardi 25 juin 2024 : 9h – 12h
- à la Mairie de La Cavalerie :
Le mardi 25 juin 2024 : 14h – 17 h
- à la Mairie de Sainte Eulalie de Cernon :
Le jeudi 11 juillet 2024 : 10h – 12h
- à la Mairie de Nant :
Le Jeudi 11 juillet 2024 : 14h – 17h

Ses rapports et ses conclusions transmis au Président de la Communauté de Communes dans un délai d'un mois à expiration de l'enquête seront tenus à disposition du public au siège de la Communauté de Communes et sur le site internet précité.

Toute information concernant le projet **de modification de droit commun n°1 et de Révisions allégées n° 2 à 8** du PLUi pourra être demandée à Monsieur le Président de la Communauté de Communes.

Le Président, Christophe LABORIE

